

**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU 22 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un le 22 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick de BRUYN, Maire.

Date de la convocation : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 18 janvier 2021

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 12 + 2 en visioconférence

Nombre de suffrages exprimés : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Patrick de BRUYN, Maire

M. Yves REGNIER, Mme Nathalie ROYE, MM Jean LOUVEL, Thierry MACHEFERT, Adjoints Mmes Cécile LACROIX, Laurence LEROY, Marie THOMAS,

Mmes Elise BLAISOT, Eva GREE en visioconférence,

MM. Patrick BOYER, Eric DECHAUFOUR, Marc GAINON, Gérard THYBERT, Conseillers municipaux

Pouvoir : néant

Absente excusée : Gwenaëlle COLLET

M. Yves REGNIER a été élu Secrétaire

**ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu du précédent conseil municipal
- Compte rendu des commissions et syndicats

**DELIBERATION Commune Villons-les-Buissons**

- Proposition d'une aide financière pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique

**POINTS D'ACTUALITÉ**

- Modification n°2 du PLU
- Secteur nord-ouest de la Communauté Urbaine Caen la mer
- Aménagement de l'ancien terrain de football
- Information sur les demandes de subventions 2021

**1-COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020 :**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2-COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET SYNDICATS :**

**2.1 Commission Travaux :**

La commission travaux a validé la délimitation des emplacements des haies et le choix des plantations à faire sur l'ancien terrain de football. La commande de bâches est passée. Les rencontres avec les entreprises de clôtures, les pépinières et les spécialistes d'aménagement de cheminement sont programmées.

La commission doit maintenant réfléchir à l'aménagement des différents espaces, sport, zen, éco pâturage...

En fonction de l'avancement de ces travaux et du commencement de la zone pôle santé, une sécurisation est prévue pour empêcher l'occupation du terrain par des caravanes.

## **2.2 Commission Communication et vie culturelle :**

Retour sur les moyens de communication :

- Site internet : 46 nouvelles publiées en 2019 et 45 en 2020.
- Compte Twitter :
  - ✓ 72 abonnés dont 20 habitants, 15 communes et organismes publics ou privés et 8 élus,
  - ✓ 62 abonnements dont 6 élus, 15 communes et 37 organismes publics et privés,
  - ✓ 45 nouvelles publiées,
  - ✓ 237 tweets publiés ou retweetés depuis mai 2018.
- Ma commune connectée : 7 nouvelles publiées en 2019, 26 en 2020 et 4 en début 2021.
- Mairie Popin' : 3 envois depuis le début de l'année.
- Bulletin municipal : 400 exemplaires, la nouvelle formule a été bien appréciée. Une réflexion est à mener sur le bien-fondé d'un deuxième numéro annuel.

## **3-DÉLIBÉRATION :**

### **3.1 Proposition d'une aide financière pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique**

Dans le cadre de la transition écologique et solidaire, la commune a la volonté de promouvoir les modes de déplacements actifs et d'encourager la pratique du vélo sur les trajets du quotidien.

Le conseil municipal souhaite poursuivre sa démarche en attribuant une aide financière aux particuliers majeurs habitant sur la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf à deux ou trois roues.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'accorder une prime forfaitaire de 100 € TTC pour l'achat d'un seul vélo à assistance électrique neuf, deux ou trois roues, à usage personnel acquis durant l'année 2021. Cette aide financière est limitée à un vélo VAE par famille habitant la commune et sera accordée dans la limite d'une enveloppe de crédits 1 500 €. L'octroi de cette prime sera conditionné au dépôt d'un dossier complet comprenant :

- Un formulaire de demande de prime et son questionnaire complété.
- Une attestation sur l'honneur du bénéficiaire l'engageant sur trois ans :
  - ✓ A ne percevoir qu'une seule prime communale,
  - ✓ A ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime,
  - ✓ A fournir la preuve dans un délai d'un mois suivant la demande qu'il est bien en possession du VAE avec la prime.
- Une copie du certificat d'homologation du VAE.
- Une copie de la facture d'achat du vélo électrique à son nom propre, qui doit être datée de 2021.
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique.
- Un relevé d'identité bancaire.

Le versement de cette aide financière se fera par mandat administratif, dans la limite des crédits de dépense disponibles de 1 500 € inscrits au budget 2021.

## **4-POINTS D'ACTUALITÉ**

### **4.1 Modification n°2 du PLU**

L'enquête publique s'est bien déroulée ; beaucoup de visites en mairie et en ligne.

Point 1 : Pôle santé, pas de remarques particulières. Une fois la procédure terminée, les travaux pourraient débuter au début de l'été.

Point 2 : Secteur de l'église, il conviendra de respecter les densités prévues au PLH.

Point 3 : Chemin de la Cambrette, problématique de l'élargissement du chemin et risque de difficultés de voisinage entre les parcelles construites et les zones agricoles.

Point 4 : Secteur extension du cimetière, inquiétude sur l'accroissement de circulation et difficultés d'accès.

La commune doit faire avant la fin du mois des réponses aux différentes observations apportées pendant l'enquête publique. Une délibération sera prise lors du conseil municipal du 12 mars prochain et passage au conseil communautaire de Caen la mer le 18 mars.

#### **4.2 Secteur nord-ouest de la Communauté Urbaine Caen la mer**


Des échanges ont été engagés avec les élus du secteur Plaine mer (Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Mathieu et Périers-sur-le-Dan) dans l'optique d'intégrer ce secteur avec la commune de Cambes-en-Plaine.

L'intégration dans ce secteur permettra une meilleure gestion des travaux d'espaces verts et de voirie par une mise en commun des moyens humains et matériels.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

  
Le Secrétaire de séance,  
Yves REGNIER



  
Le Maire,  
Patrick de BRUYN